



*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> février 2024*

## **Rapport**

**de la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de motion de Léna Strasser, Christina Meissner, Caroline Marti, Marjorie de Chastonay, Jacques Jeannerat, Masha Alimi, Djawed Sangdel, Emilie Fernandez, Julien Nicolet-dit-Félix, Louise Trottet, Laurent Seydoux, Jean-Pierre Tombola, Léo Peterschmitt, Raphaël Dunand : Explorons de nouvelles voies pour un développement institutionnel concerté du Grand Genève**

*Rapport de majorité de Laurent Seydoux (page 4)*

*Rapport de minorité de André Pfeffer (page 18)*

## **Proposition de motion (2954-A)**

### **Explorons de nouvelles voies pour un développement institutionnel concerté du Grand Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'article 56 de la Constitution fédérale ;
- les articles 144 et 145 de la constitution de la République et canton de Genève ;

et

- vu l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2004, pour le canton de Genève, et le 9 septembre 2004, pour la région Rhône-Alpes, de l'Accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, du 23 janvier 1996 ;
- vu la loi ratifiant l'extension au canton de Genève de l'Accord de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux signé le 23 janvier 1996, du 22 avril 2004 ;
- vu le Protocole additionnel du 9 novembre 1995 à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales, entré en vigueur entre la Suisse et la France le 5 janvier 2000 ;
- vu l'entrée en vigueur pour la Suisse le 1<sup>er</sup> mars 2013 du Protocole n° 3 à la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales relatif aux Groupements eurorégionaux de coopération (RS 0.131.13 – GEC) ;
- vu le vote de la résolution 889 « pour une politique transfrontalière ambitieuse : donner au Grand Genève les moyens de ses ambitions » adoptée le 9 décembre 2021,

invite le Conseil d'Etat

- à étudier avec les autorités françaises et vaudoises du Grand Genève différentes solutions de développement institutionnel de la région, et notamment la création d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT), ce dernier pouvant être in fine reconnu en tant que « Métropole » au sens du droit français ;

- à faciliter et à promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en renforçant la cohésion, la solidarité et la coordination du Grand Genève, notamment dans les politiques économiques, sociales, environnementales (ex. : gestion de l'eau potable, eaux usées, déchets...), de promotion de la santé et de prévention, culturelles et sportives par la mise en commun de compétences déléguées à cette nouvelle institution.

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de Laurent Seydoux

La commission des affaires communales, régionales et internationales (ci-après : CACRI) a traité cette motion sous la présidence de Jean-Marc Guinchard lors des trois séances suivantes : 28 novembre 2023, 19 décembre 2023 et 9 janvier 2024. Les travaux se sont déroulés en présence de Tina Rodriguez, secrétaire scientifique (SGGC), et de Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste.

### Séance du 28 novembre 2023

#### Audition de M<sup>me</sup> Léna Strasser, auteure

M<sup>me</sup> Strasser prend la parole et déclare que cette motion a été signée par plusieurs groupes suite aux évolutions des dossiers transfrontaliers et de la résolution 889. Elle rappelle l'existence du CRFG, du Conseil du Léman et du GLCT en matière d'aménagement du territoire et de mobilité. Elle précise que ce dernier est axé sur des problématiques impactant directement Genève, en lien avec des projets d'agglomération et les mécanismes de financement fédéraux.

Elle remarque que les auteurs de cette motion estiment qu'après 50 ans de coopération transfrontalière, il est temps de consolider cette dernière. Elle rappelle que la Confédération donne des outils aux cantons en la matière. Elle ajoute qu'il y a peu de transversalité dans les thématiques qui sont traitées. Elle relève également que les instances sont complexes et peu lisibles. Elle ajoute que les territoires qui forment le Grand Genève sont interdépendants dans de nombreux domaines, et elle mentionne que le COVID a mis en lumière les freins que peuvent représenter les frontières.

Elle rappelle que ces instances transfrontalières ont des limites en termes de démocratie puisque les citoyens ont peu de prise sur ces institutions si ce n'est au travers de consultations. Elle ajoute que les délégués qui siègent dans ces instances représentent par ailleurs certains intérêts. Elle indique qu'il serait possible d'envisager d'obtenir des fonds européens pour consolider la coopération transfrontalière. Elle remarque que l'idée de cette motion vise donc la création de nouvelles instances plus lisibles et plus harmonieuses, soit de faire un saut quantitatif et qualitatif avec un conseil d'agglomération désigné de part et d'autre de la frontière pouvant agir de manière équitable et

pourvu de compétences que les parlements respectifs leur auraient attribuées. Elle indique qu'il existe des exemples comme à Tournai où une instance réunit 150 communes françaises et belges.

Elle évoque alors le GECT (Groupement européen de coopération territoriale) dont l'objectif est de renforcer la coopération transfrontalière en termes économiques, territoriaux et sociaux (hôpitaux, compétences et bonnes pratiques, etc.). Elle ajoute que les GECT comptent deux organes, soit une assemblée et un directeur, et sont pourvus de compétences limitées. Elle ajoute qu'un budget est également attribué et un rapport annuel publié. Elle remarque que la Suisse a en l'occurrence ratifié tous les accords permettant de créer un GECT pour autant que le siège soit du côté français.

Elle déclare qu'il est également possible de faire reconnaître Genève comme une métropole, ce qui serait un avantage pour la France voisine qui aurait plus d'indépendance vis-à-vis de Paris, et pourrait améliorer la situation de l'emploi en France voisine. Elle déclare que, pour obtenir une reconnaissance de ce type, la première étape serait la constitution d'un GECT.

Elle répète qu'il est sans doute temps de changer les perspectives pour relever les défis actuels, raison pour laquelle cette motion propose d'étudier les possibilités avec les Français et les Vaudois, et notamment l'option d'un GECT en élargissant le champ des possibles.

Un commissaire (LJS) déclare que cette motion permet de remettre la question de la coopération au centre du débat, ce d'autant plus avec les problèmes de mobilité actuels. Il remarque que le GECT devrait en fin de compte être le lien entre Genève et la Confédération et l'Europe. Concernant la seconde invite, il mentionne qu'il est vrai qu'il y a une quantité de structures, et il regrette que la question financière ne soit pas précisée dans cette motion. Il pense qu'il serait judicieux de fonctionner sur des appels à projets transfrontaliers, comme les projets Interreg.

M<sup>me</sup> Strasser répond que la motion propose d'étudier ces différentes questions, et notamment celle des financements. Elle pense également que pour créer quelque chose qui fonctionne, des moyens sont nécessaires. Elle ajoute qu'il serait intéressant d'entendre M. Meynet et de le challenger sur ces enjeux.

Un commissaire (Ve) évoque la R 889 qui propose la création d'un fonds paritaire et il déclare avoir l'impression que cet objet a été renvoyé au Conseil d'Etat il y a deux ans. Il se demande ce qu'il en est.

M<sup>me</sup> Strasser l'ignore.

M<sup>me</sup> Rodriguez signale qu'il n'y a pas eu de retour officiel du Conseil d'Etat pour le moment.

Le président déclare que la commission aura des réponses, car M<sup>me</sup> Kolb a proposé de venir faire un état des lieux sur les instances transfrontalières et la coopération. Il ajoute qu'il demandera qu'elle aborde également la R 889.

Un commissaire (PLR) pense qu'il serait bon d'entendre le Conseil d'Etat et plus particulièrement M. Hodgers, en tant que président du GLCT. Il rappelle que tout s'est ralenti au cours des dix dernières années, notamment à l'égard des projets de P+R. Il pense qu'il y a un problème financier mais aussi un problème de personnes, puisqu'il faut des personnes très motivées pour s'impliquer dans des projets très lents. Il pense qu'il faudrait des personnes de cette carrure de part et d'autre de la frontière, mais il mentionne que les échéances électorales tendent à amoindrir cet aspect. Il ajoute que, si le Grand Genève était jadis personnifié par M. Haegi ou M. Cramer, il n'y a plus de personnalité de nos jours pour endosser ce rôle.

M<sup>me</sup> Strasser partage cet avis, mais elle pense que, si les thématiques sont élargies et multipliées, les motivations pourraient être plus intéressantes.

Un commissaire (PLR) déclare que, si cette motion est acceptée, elle sera renvoyée au Conseil d'Etat qui ne répondra pas d'ici deux ans, et il restera à rédiger un postulat.

M<sup>me</sup> Strasser remarque que c'est peut-être aussi l'occasion de réveiller le Conseil d'Etat sur la résolution 889.

Un commissaire (PLR) peine à comprendre que la dynamique sur la coopération ne soit pas plus soutenue, mais il pense qu'il est nécessaire d'entendre le Conseil d'Etat.

Un commissaire (UDC) se demande s'il ne faudrait pas promouvoir de préférence une coopération issue du terrain. Il mentionne avoir été impressionné par la qualité des travaux provenant de la base, de part et d'autre de la frontière, notamment sur la question de l'eau.

M<sup>me</sup> Strasser demande de qui il s'agit.

Un commissaire (UDC) évoque la promotion de la santé et il pense qu'il serait possible d'améliorer la coopération entre les hôpitaux genevois et français, les directions des établissements respectifs pouvant se réunir pour faire des propositions.

M<sup>me</sup> Strasser rappelle que les enjeux sont très larges et impliquent également le canton de Vaud. Elle mentionne que, si certaines personnes comprennent la situation et prennent leur bâton de pèlerin, d'autres thématiques sont en dehors des radars.

Un commissaire (UDC) pense que cette motion aborde un vrai problème. Il déclare qu'il y a toujours un problème de gouvernance puisqu'il est

compliqué de mettre à niveau les institutions de part et d'autre de la frontière. Il remarque que le CEVA avait entraîné une dynamique positive, mais il déclare que le souffle est retombé. Il ne voit pas de solution institutionnelle. Il estime que les tensions qui existaient il y a encore peu de temps se sont estompées et qu'il est possible maintenant de relancer des idées.

M<sup>me</sup> Strasser pense qu'il serait utile d'entendre certains acteurs français également, comme M. Dupessey.

Le président note que la commission souhaite entendre M<sup>me</sup> Kolb et M. Hodgers.

Un commissaire (LJS) propose l'audition de M. Jean-Louis Meynet, qui a publié un livre intitulé « Le Mythe du Grand Genève ».

Un commissaire (Ve) se demande s'il ne faut pas entendre M. Maudet.

M<sup>me</sup> Rodriguez déclare que si M. Hodgers est entendu, c'est en tant que président du Conseil d'Etat, mais elle rappelle que M. Maudet sera entendu également sur la mobilité sur le plan transfrontalier en lien avec la M 2957, et la santé en lien avec la R 1012.

Un commissaire (PLR) se demande s'il est judicieux d'entendre M. Meynet dont l'avis est très tranché.

Un commissaire (LJS) pense que la dimension critique de M. Meynet est intéressante. Il ajoute que ce dernier a l'avantage d'avoir publié.

Un commissaire (UDC) partage l'avis du commissaire (LJS) en remarquant que l'ouvrage de M. Meynet est bien construit.

Un commissaire (PLR) propose alors l'audition de M. Vincent Mottet qui connaît bien la situation, qui est maire à Avusy et qui a également écrit un livre sur la construction d'une agglomération.

Le président passe au vote de l'audition de M. Meynet :

Oui : 5 (1 S, 1 Ve, 1 LJS, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : 9 (4 PLR, 1 MCG, 1 Ve, 2 S, 1 LC)

***Cette audition est acceptée.***

Le président passe au vote de l'audition de M. Mottet :

Oui : 14 (4 PLR, 1 MCG, 2 Ve, 2 UDC, 3 S, 1 LJS, 1 LC)

Non : –

Abstention : –

***Cette audition est acceptée à l'unanimité.***

## Séance du 19 décembre 2023

### Audition de M. Jean-Louis Meynet, auteur du livre « Le mythe du Grand Genève »

M. Meynet prend la parole et remercie la commission pour cette audition. Il mentionne avoir pris connaissance de la motion et propose d'expliciter le contenu de son ouvrage paru récemment et qui semble avoir trouvé son public. Il explique être consultant et économiste, habiter dans le Pays de Gex et être originaire de Haute-Savoie. Il remarque bien connaître ce territoire. Et il déclare avoir nommé son livre « Le mythe du Grand Genève » en constatant le fossé existant entre la réalité et le discours lénifiant proposé par le GLCT. Il remarque que son travail est de nature politique et économique et pose des questions qui ne sont pas apparentes à première vue, et qui vont au-delà des problématiques d'aménagement du territoire.

Il déclare alors qu'il y a une différenciation qui se creuse progressivement entre les territoires du Grand Genève, tant français que suisses. Il pense que cette région en est à une troisième phase, la première ayant été la grande zone qui répondait au capitalisme agraire de jadis, suivie par celle du capitalisme industriel avec de nombreuses entreprises en France voisine qui ont toutes disparu à la fin des années 1990, et enfin la phase du capitalisme financier qui a mis un terme aux relations économiques entre les deux territoires.

Il déclare qu'en France, le questionnement sur l'inflation institutionnelle, notamment à l'égard du principe de métropole, enfle lentement et laisse entrevoir un véritable problème institutionnel. Il déclare que le Grand Genève est devenu un grand tableau Excel qui n'est hiérarchisé par personne. Il mentionne que « l'on voit les taches mais pas la girafe ». Il remarque que lorsqu'il était jeune, il était supporteur du Servette Cub, mais il mentionne que ce club a disparu du champ sportif en France voisine. Il ajoute que tout s'est fragmenté, particulièrement sous l'angle des populations. Il observe que Genève a finalement construit un syndicat pour ses infrastructures dans le Grand Genève et peine maintenant à répondre aux besoins de la population.

Il pense qu'un nouveau récit est nécessaire, lequel doit embarquer la région vers quelque chose qui doit être défini. Il estime que l'histoire est en panne. Il rappelle que le territoire s'enorgueillit d'avoir construit un train, mais il mentionne qu'il s'agit de la seule réalisation en plusieurs années. Il mentionne également qu'il est nécessaire de produire de la controverse et des débats pour problématiser les questions dans ce territoire. Il déclare que l'Université de Genève ne sort rien à ce sujet, et l'Université de Savoie moins encore.

Il déclare que, plutôt que de créer une institution supplémentaire, il serait pertinent de lancer des projets, sous l'angle culturel, ou sportif par exemple, et qui dépasseraient la lecture univoque des infrastructures et des mobilités.

Un commissaire (PLR) demande si cette motion propose une approche originale, ou si elle se contente de reprendre les travaux en cours du Conseil d'Etat en les résumant en deux invites.

M. Meynet répond avoir la vision d'un économiste et il pense que c'est le moment de changer le design et l'ordre du jour en marge d'un changement institutionnel. Il remarque qu'il est nécessaire de renouveler le discours pour ce faire.

Un commissaire (PLR) se demande si la création des régions en France n'est pas venue rendre la situation plus compliquée, et si une politique plus locale de proximité ne serait pas nécessaire.

M. Meynet acquiesce et remarque que cet aspect est questionné. Cela étant, il estime que la région urbaine du Grand Genève, qui n'est certainement pas celle du GLCT, nécessite un discours devant être produit par Genève elle-même, et ce sous l'angle de la transition environnementale. Il rappelle que le territoire transfrontalier a été complètement déstructuré au cours des trente dernières années et ne forme à présent plus qu'une large banlieue. Il ajoute qu'avant la loi « climat et résilience », l'addition des outils légaux d'organisation des espaces communaux (PLU) du Pays de Gex offrait une capacité de doublement de sa population ; et il déclare que cette déstructuration développe des effets sur l'ensemble du territoire et sur sa qualité de vie.

Un commissaire (PLR) pense qu'un nouveau narratif est en effet nécessaire. Il mentionne que, depuis la votation des P+R de 2014, plus rien ne se passe. Il ajoute que la question des financements et des investissements personnels reste problématique alors que les structures politiques diffèrent. Il mentionne que, s'il n'y a pas de pouvoir décisionnel, rien ne peut se faire et il se demande quel scénario devrait être retenu. Il rappelle que Genève a besoin des employés français, mais n'a pas d'autres besoins inhérents aux territoires frontaliers, alors que la France proche a besoin de Genève. Il se demande également quelles sont les différences entre le Grand Genève et le Grand Lyon.

M. Meynet répond que, si Genève avait dû gérer sa croissance uniquement avec des employés suisses, le développement du canton n'aurait pas été possible. Il pense que Genève a besoin de la France locale pour se développer, France qui n'avait pas besoin d'une telle croissance, laquelle est venue renchérir le prix de l'immobilier. Il déclare alors que le Grand Genève n'est pas incarné, la responsabilité étant sans doute trop lourde à Genève, et le pouvoir étant trop émietté en France voisine. Quant aux investissements

financiers, ces derniers semblent possibles, comme est venu le démontrer le Léman Express, et il pense que le problème est plus politique que financier, ce d'autant plus que les communes françaises veulent toutes leur propre projet et ne parviennent pas à se mettre d'accord.

Il signale ensuite que l'économie d'une métropole ordinaire n'existe pas dans le Grand Genève, alors que tel est le cas dans le Grand Lyon et alors qu'il y a quelques années des échanges économiques et industriels existaient entre Genève et la France voisine.

Un commissaire (UDC) déclare partager cette analyse en mentionnant qu'il n'a jamais été possible de trouver une solution au problème institutionnel. Il se demande si finalement les uns et les autres ne rejettent pas constamment le caillou sur leur voisin. Il se demande si cet aspect ne représente pas un obstacle évident. Il évoque alors Archamps qui avait été proposé comme projet phare et qui s'est révélé un échec.

M. Meynet pense en effet que le réflexe primaire au sein du management public table sur la critique. Il déclare que les efforts à fournir pour faire aboutir un projet sont extrêmement importants. Il remarque avoir participé à la restructuration du parc d'Archamps il y a quatre ans et avoir trouvé une situation catastrophique. Il déclare que le projet d'Archamps renvoie à une lecture du territoire qui n'avait pas été comprise.

Une commissaire (S) mentionne que cette motion va dans le sens d'un nouveau discours, mais elle se demande quelle serait la bonne forme institutionnelle pour aller dans ce sens. Elle se demande quelle pourrait être l'impulsion pour proposer un nouveau récit. Elle se demande en outre quelle est la bonne taille d'un territoire transfrontalier sur lequel il serait possible d'avoir un impact.

M. Meynet déclare ne pas avoir de réponse à la question institutionnelle. Il ajoute que le nouveau récit relève en fin de compte des politiques eux-mêmes, le Grand Genève étant d'un calme plat dans l'indifférence totale des habitants. Il mentionne que personne ne prend le lead dans cette affaire, mais il estime que Genève a une grande responsabilité compte tenu de sa taille, de sa richesse et de sa nature urbaine. Il ignore quelle est la bonne taille d'un territoire. Il déclare que certains auteurs parlent de méta-villes dont les réseaux sont tentaculaires.

Un commissaire (LJS) remarque que la prospérité de Genève devrait rayonner, mais il mentionne que cela semble impossible par exemple dans le domaine de la santé. Il déclare que des partenariats semblent inenvisageables en raison de la frontière. Il se demande dès lors si créer une métropole en s'affranchissant de ces réalités serait possible.

M. Meynet répond que des filiales de groupes suisses existaient en France voisine il y a une trentaine d'années. Il remarque que l'on voit aujourd'hui revenir les frontières et il pense que cet aspect est en effet une dimension fondamentale dans la problématique. Il mentionne que l'on ne fait pas preuve d'imagination pour dépasser ces frontières.

Un commissaire (Ve) demande si les consultations citoyennes ne proposent justement pas un nouveau récit en suggérant notamment de créer une écorégion entre le Jura et le Salève, par le biais de projets zéro carbone qui seraient bénéfiques de part et d'autre de la frontière. Il se demande ce qu'il faut penser de ce GECT.

M. Meynet répond que la démarche environnementale transfrontalière peut en effet représenter une bonne idée. Il répète qu'il ne faut pas renverser les responsabilités et laisser aux politiques la responsabilité des décisions. Il ajoute que les enjeux environnementaux doivent transparaître des SCoT (schémas de cohérence territoriaux) qui sont des outils de préfiguration des plans locaux d'urbanisme, impliquant des délais d'une dizaine d'années.

Un commissaire (UDC) évoque la gestion de l'eau et remarque que le système existant fonctionne avec des responsables qui sont en poste. Il se demande s'il n'y a pas un problème de top-down dans les autres domaines. Il rappelle que jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les frontaliers étaient suisses et allaient travailler en France voisine. Il se demande s'il n'y a pas un total déséquilibre pour les entreprises avec des conditions très différentes de part et d'autre de la frontière.

M. Meynet répond que l'orientation doit être donnée par le politique, une dynamique qui doit être mobilisatrice et qui n'existe pas dans le Grand Genève. Il ajoute que l'évolution économique de Genève est entrée au cours des dernières décennies dans une dynamique financière qui a fait fondre les activités industrielles. Il observe qu'à La Chaux-de-Fonds, des associations se font avec la France voisine dans l'industrie horlogère, une dimension inenvisageable à Genève.

Un commissaire (UDC) pense que le tissu industriel en France manque également.

Une commissaire (MCG) déclare avoir vu la fermeture de nombreuses entreprises en Haute-Savoie, et elle rappelle que les échanges économiques entre Genève et la région remontent à l'Antiquité. Elle évoque également le Département du Léman fondé par Napoléon et le vote de 1860 qui aurait pu permettre au Chablais savoyard d'intégrer la Suisse. Elle se demande alors si les questions fiscales ne représentent pas des barrières fondamentales entre les

deux pays, tout comme le droit du travail. Elle se demande quelles sont les solutions en définitive.

M. Meynet déclare que la France est le premier territoire des investissements étrangers en Europe, même si les difficultés existent. Il mentionne que, lorsqu'il parle d'investissement, il évoque les volontés, les récits, les projets et non les investissements financiers.

## Séance du 9 janvier 2024

### Audition

- **M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat**
- **M<sup>me</sup> Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF – CHA)**

M. Hodgers prend la parole et rappelle que le Grand Genève s'inscrit dans une évolution historique remontant au Moyen Age. Il pense que réfléchir aux questions que soulève cette motion est judicieux, mais rappelle que les instances sont nombreuses et qu'il n'est pas toujours évident de comprendre le rôle de chaque entité. Il observe que cette motion se demande si une nouvelle institution permettrait d'améliorer la collaboration transfrontalière. Il ajoute que plusieurs modèles existent en Europe, le Grand Genève représentant en l'occurrence une référence. Il remarque que la plus-value d'une nouvelle entité n'est cependant pas évidente et il explique que le Conseil d'Etat est sceptique à l'idée de cette perspective. Il précise qu'une institution est un outil au service d'un projet et il mentionne qu'il faudrait surtout se demander quel est le projet.

Il rappelle ensuite que créer une nouvelle instance dotée de pouvoirs implique que d'autres entités politiques comme le Grand Conseil perdront tout autant de pouvoirs, puisque cas échéant, la démarche représenterait de la poudre aux yeux. Il se demande donc quels sont les projets que les instances actuelles ne peuvent pas mener et qu'une nouvelle institution pourrait mettre en œuvre. Il se demande par ailleurs quel pouvoir le canton de Genève serait prêt à perdre. Il remarque que l'on pourrait se demander si la compétence en matière de mobilité pourrait être confiée à cette nouvelle entité, par exemple.

Il déclare qu'il ne faut pas se leurrer et il répète qu'approfondir l'intégration du Grand Genève signifie se départir d'un certain nombre de compétences et de pouvoirs.

M<sup>me</sup> Kolb rappelle que les organismes qui ont des compétences déléguées sont des entités très opérationnelles et circonscrites, comme le téléphérique du Salève. Elle ajoute que, pour le reste, les compétences relèvent de l'initiation d'études, et de coordination.

Un commissaire (LJS) remarque que la question relève aussi des moyens, donc d'un fonds. Et il se demande si un comité opérationnel pourrait être envisagé pour la gestion d'un fonds transfrontalier permettant d'investir dans des projets intéressant la région.

M. Hodgers déclare que cette idée va dans le sens des efforts qu'il déploie avec M. Maudet, pour la création de P+R cofinancés en France voisine. Il déclare qu'il est nécessaire de conventionner des projets de cette nature et non de créer une nouvelle instance.

Un commissaire (LJS) remarque qu'un fonds permettrait d'investir dans le Léman Express et le rail et de résoudre un certain nombre de problèmes.

M. Hodgers déclare que l'on peut faire ce que l'on veut, mais que le droit de chaque pays est existant et représente une contrainte inévitable. Il signale, cela étant, qu'il a été possible de créer le Léman Express qui fonctionne extrêmement bien. Il répète qu'une nouvelle entité ne permettrait pas d'apporter des réponses concrètes. Il évoque alors la question sanitaire et mentionne que Genève ne forme à l'évidence pas suffisamment de personnel sanitaire. Il ajoute que les salaires des infirmières et infirmiers en Suisse sont trois fois et demie plus élevés qu'en France, ce qui entraîne une émigration de personnel français. Il déclare que c'est un problème dont il est difficile de sortir en raison des conventions européennes. Il mentionne que la France souffre en effet de déserts médicaux, certains médecins étant maintenant héliportés pour donner des consultations générales et il remarque que la situation est d'autant plus mise en lumière dans le Grand Genève.

Il observe que, du côté français, des élus, de plus en plus nombreux, estiment que la croissance genevoise pompe leurs ressources. Il pense qu'il est nécessaire de compenser ces phénomènes inhérents à des asymétries économiques, raison pour laquelle un projet de centre de formation de soins infirmiers transfrontalier avait été projeté. Mais il rappelle que la France avait placé comme contrainte les règles en vigueur en France, ce qui avait entraîné l'échec de ce projet. Il déclare que les rigidités se trouvent dans les législations nationales, et particulièrement françaises, et non dans les entités transfrontalières.

Un commissaire (LJS) demande si les notions de zone franche et de métropole européenne pourraient constituer des pistes de recherche. Il pense qu'il est nécessaire de trouver des solutions pour freiner les décalages.

M<sup>me</sup> Kolb répond que certaines situations sont souvent le fruit de bricolages pour lesquels des outils sont ensuite créés. Elle remarque que les outils du Grand Genève permettent maintenant de parler avec la région française, ce qui n'était pas possible il y a des décennies. Elle ajoute que l'on peut faire ce que

l'on veut avec ces outils, mais elle répète que les compétences qui sont attribuées à ces instances sont soumises aux législations respectives. Elle remarque que les soucis du Grand Genève sont ceux d'une région très intégrée. Elle ajoute que le Grand Genève est dans le top 5 des régions transfrontalières européennes.

Un commissaire (Ve) pense que la collaboration est nécessaire et il se demande comment faire mieux en s'appuyant sur le GLCT existant. Il évoque la R 889 qui a été votée il y a pas mal de temps et il se demande si une réponse du Conseil d'Etat doit parvenir prochainement au Grand Conseil.

M. Hodgers répond que la VTT (Vision territoriale transfrontalière) est le grand travail en cours et permettra de donner de la matière au plan d'aménagement cantonal qui sera présenté au Grand Conseil. Il ajoute que le PA5 est également sur la table de travail, et il mentionne qu'il y a un travail permanent des équipes. Il remarque que personne ne répond à la question de ce qu'une nouvelle instance pourrait projeter que les entités actuelles ne peuvent pas. Il aimerait par ailleurs améliorer la collaboration en matière d'eau puisque les affluents se trouvent tous du côté français, et il estime qu'il serait nécessaire de créer des lieux de stockage d'eau en hiver. Il ajoute que la qualité de l'air est un autre dossier, et il rappelle le projet de macaron qui avait été rejeté par la Confédération. Il signale que la charte de la transition écologique a par ailleurs été signée. Il mentionne alors que Genève exerce du lobbying auprès de la région pour augmenter le nombre de rames du Léman Express.

Un commissaire (Ve) se demande dans quelle mesure la reconnaissance de métropole ne donne pas plus de marge de manœuvre aux entités françaises, et s'il ne faudrait pas explorer cet aspect.

M<sup>me</sup> Kolb répond que le Grand Genève a été reconnu comme métropole dont la couronne est française mais dont le centre demeure à l'étranger, et elle mentionne que Genève était reconnue comme la seconde métropole de la région il y a quelques années, après la métropole de Lyon. Elle signale que le statut de métropole n'existe pas en droit européen alors que c'est le cas dans le droit français. Elle remarque que la notion de métropole en France est toutefois franco-française et que la dimension transfrontalière de la métropole genevoise est un problème à cet égard. Elle mentionne ensuite que la transformation du GLCT en GECT a été réfléchi, un format dans lequel l'Etat français entrerait dans la danse, et elle ne sait pas si la France voisine serait très heureuse de voir l'Etat français intervenir. Elle déclare qu'il n'y a pas de structure de métropole pouvant être appliquée à Genève, sous l'angle du droit français.

Elle ajoute que la notion de bassin de vie transfrontalier qui est née après le COVID est réfléchiée avec les Français afin de maintenir les fonctionnalités de la métropole.

Un commissaire (Ve) remarque que de nombreux champs sont explorés et il estime que cette motion pourrait tout de même constituer un signal allant dans le même sens. Il se demande si l'exemple bâlois ne présente pas des aspects dont il serait possible de s'inspirer.

M<sup>me</sup> Kolb répond que Bâle est plus avancée dans certains domaines, Genève étant plus avancée en termes de mobilité avec le Léman Express. Elle remarque que la vignette genevoise est reconnue partout en France.

M. Hodgers remarque qu'il est toujours possible d'étudier et il mentionne que, même si l'Etat français reconnaissait un statut ad hoc de métropole au Grand Genève, il serait encore nécessaire de déterminer les compétences qui seraient déléguées.

Un commissaire (Ve) remarque qu'il serait possible de mettre dans cette métropole le téléphérique du Salève, la galerie de Chouilly et Lémanis dans un premier temps, et attendre de voir ce que la France est prête à donner.

M. Hodgers mentionne que ce serait beaucoup d'efforts pour une structure dont le sens est incertain. Il rappelle que le projet d'école d'infirmiers transfrontalière a été un échec.

Un commissaire (MCG) se demande ce que rapporte un P+R et si une entreprise privée pourrait gérer une structure de ce type.

M. Hodgers répond que c'est un parking qui coûte plus qu'il ne rapporte, du moins en Suisse. Il ajoute qu'en France, il est possible que des P+R s'autofinancent.

Un commissaire (MCG) déclare qu'il semblerait qu'il y ait un véritable trésor d'eau sous le Salève et elle se demande quelle en est sa qualité.

M. Hodgers répond que la qualité de l'eau fait l'objet d'un suivi, mais il mentionne que des volumes d'eau disparaissent dans la géologie sans que l'on puisse forcément déterminer tous les écoulements. Il signale, cela étant, que les normes ne sont pas les mêmes en matière d'eau en France et en Suisse.

Un commissaire (LJS) déclare que les nouvelles négociations en lien avec les bilatérales pourraient incorporer un article portant sur la métropole genevoise.

M<sup>me</sup> Kolb répond que des outils intéressants sont en cours de discussion au sein de l'Europe, notamment l'outil qui permettrait d'appliquer un seul droit sur un périmètre. Elle ajoute que la Suisse peut reprendre les outils européens qu'elle souhaite.

### *Discussion interne*

Un commissaire (PLR) déclare que la problématique est intéressante, mais il remarque que c'est une question de financement, de délégation de pouvoirs et de volonté des personnes qui siègent autour de la table. Il précise en l'occurrence que des instances genevoises s'opposent au projet français d'autoroute, français avec qui il est nécessaire de négocier, et il doute que de telles dynamiques puissent aboutir.

Un commissaire (LJS) déclare que son groupe aurait refusé un PL de ce type, mais il mentionne qu'il est question d'une motion qui permet de réfléchir. Et il déclare qu'il soutiendra cette dernière.

Un commissaire (UDC) pense que travailler sur cette motion a permis à la commission de faire le point sur le sujet, mais il ne voit pas la nécessité de rajouter une nouvelle instance.

Un commissaire (S) déclare que son groupe soutiendra cette motion qui demande d'étudier des développements institutionnels et de promouvoir la collaboration transfrontalière dans différents domaines. Il pense que tout le monde est favorable à cette volonté, mais il remarque qu'il n'existe pas d'instance décisionnaire pour le moment. Il ne pense pas que cela soit aisé, mais il estime qu'un développement harmonieux du canton implique des décisions et pas uniquement des concertations. Il pense que cette motion représente donc un pas en avant.

Un commissaire (Ve) déclare souscrire à ce qui vient d'être dit. Il ajoute ne pas avoir obtenu de réponse à sa question sur la R 889 et il pense qu'il est temps de donner un signal.

Un commissaire (Ve) remarque que rien ne s'est passé avec cette résolution et il pense que cette motion est une nouvelle tentative d'améliorer la situation. Concernant la délégation de compétences, il pense que la question mérite d'être posée, ce d'autant plus que des délégations de compétences existent déjà avec des collaborateurs des départements.

Un commissaire (PLR) répond que ce sont des collaborateurs cantonaux et il mentionne qu'il s'agit de moyens et non de délégations. Il ajoute que la motion est plus ambitieuse que la résolution qui a été évoquée. Il pense que cette motion est une déclaration d'intention qui n'avancera pas à grand-chose.

Une commissaire (MCG) pense que le Département du Léman que Napoléon avait créé ferait bien l'affaire de Genève aujourd'hui. Cela étant, elle déclare que la perte d'autonomie que cette motion envisage lui pose un problème, et elle estime qu'une telle démarche irait à l'encontre du pacte fédéral.

Le président passe au vote de la M 2954 :

Oui : 8 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG)

Non : 7 (4 PLR, 2 UDC, 1 LC)

Abstention : –

***La M 2954 est acceptée.***

La commission vous invite à suivre ses conclusions et à approuver cette proposition de motion.

*Date de dépôt : 26 janvier 2024*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de André Pfeffer**

Cette motion propose :

- d'étudier avec les autorités françaises et vaudoises du Grand Genève un développement institutionnel (?), notamment la création d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) (???) ;
- de faciliter la coopération transfrontalière.

La 1<sup>re</sup> invite est surprenante et irréaliste !

M. Hodgers, certainement moins réticent aux contrats institutionnels transfrontaliers que le rapporteur de minorité, relève :

1. que le Conseil d'Etat est sceptique à l'idée d'une nouvelle institution ;
2. que la plus-value d'une nouvelle entité n'est pas évidente ;
3. qu'une institution est un outil au service d'un projet et il mentionne qu'il faudrait surtout se demander pour quel projet.

Il rappelle que créer une nouvelle instance dotée de pouvoir implique que d'autres entités politiques comme le Grand Conseil perdront tout autant de pouvoir !

Il se demande aussi quels sont les projets que les instances actuelles ne peuvent pas mener et qu'une nouvelle institution pourrait mettre en œuvre.

M. Hodgers déclare qu'il ne faut pas se leurrer et qu'approfondir l'intégration du Grand Genève signifie se départir d'un certain nombre de compétences et de pouvoirs.

Actuellement, les organismes du « Grand Genève » qui ont des compétences déléguées sont des entités très opérationnelles et circonscrites, comme le téléphérique du Salève.

Pour les travaux actuels du « Grand Genève », les compétences se limitent à l'initiation, aux études, à la coordination des projets.

Le droit de chaque pays est existant et représente une contrainte inévitable.

Les outils existants du Grand Genève permettent déjà de parler avec la région française, ce qui n'était pas possible il y a des décennies. Les soucis du

Grand Genève sont ceux d'une région très intégrée et le Grand Genève est dans le top 5 des régions transfrontalières européennes.

La collaboration transfrontalière est similaire à Genève et à Bâle. Dans certains domaines, nous sommes à la traîne, mais notre canton est plus avancé avec la mobilité, notamment avec le Léman Express.

L'unique projet franco-genevois qui est reconnu dans le droit français est la « vignette genevoise ». Celle-ci est reconnue et acceptée sur tout le territoire français.

Suite aux sages et pragmatiques recommandations du Conseil d'Etat, le rapport de minorité vous recommande de rejeter cette proposition de motion... avec fermeté.